

SGAR n° 77-119

REPUBLIQUE FRANÇAISE

IS définitive

A R R E T E

Le Préfet, Commissaire de la République de la région Rhône-Alpes et
du département du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment
l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août
1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28
mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des com-
missaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi
les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commis-
saires de la République de région une commission régionale du patrimoine
historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnolo-
gique de la région Rhône-Alpes entendue, en sa séance du 19 décembre 1986

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT l'intérêt architectural et historique du château de Mont-
briand à MESSIMY-SUR-SAONE (Ain) ;

A R R E T E :

Article 1er : Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments
Historiques en totalité le château de Montbriand, ainsi que la cour d'hon-
neur, les douves situées à l'Est, le portail d'accès à l'avant-cour, et la
chapelle, situés à MESSIMY-SUR-SAONE (Ain), cadastrés section B, sous
le n° 539 d'une contenance de 41 a 40 ca, et le n° 540 d'une contenance
de 35 a 30 ca, appartenant conjointement à M. LEROY Gilbert Abdon, né
le 8 décembre 1926 à PASSENDALE (Belgique), industriel et à DEWEALE
Godeliève Irène., son épouse, née le 31 mars 1929 à PLESSIS-FEU-AUSSOUX
(Seine-et-Marne), sans profession, vivant ensemble au château de Montbriand
à MESSIMY-SUR-SAONE (Ain)

Ceux-ci en sont propriétaires par acte passé devant Maître BOUVIER,
notaire à LYON (Rhône) le 21 Juin 1965, et publié au bureau des hypothè-
ques de TREVOUX (Ain) le 8 Juillet 1965, volume 2771, n° 2.

.../...

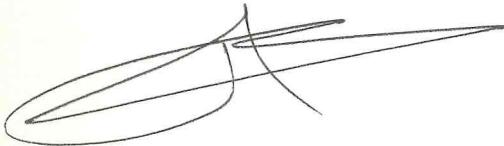
Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au maire de la commune et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet, Commissaire de la République
de la Région Rhône-Alpes
Commissaire de la République
du Département du Rhône,

Pour Ampliation

Gilbert CARRERE



l'Attaché Principal,
Henry BERTHEUX

Copie certifiée conforme
à l'original par le soussigné

Le Conservateur Régional
des Monuments Historiques,

M. BOTIAN